

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 550

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 24

Après la seconde occurrence mot :

« et »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 45 :

« par les caisses de mutualité sociale agricole pour leurs ressortissants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.